

Complément au chapitre III./5. “Invitations” de la Checklist de la FEI (Avant-Programme)

Règles spéciales pour CSIV-B

Les chevaux qui participent dans des épreuves nationales ne sont pas autorisés à participer dans le même concours aux épreuves internationales.

En principe tous les membres AJA ont le droit de participer. En outre l'organisateur peut inviter des candidats à l'adhésion AJA et un nombre limité des athlète de son entourage. Les conditions sont que les athlètes remplissent l'âge requis et que durant l'année en cours, ils n'aient pas participé dans des épreuves où la hauteur des parcours initiaux dépassent 1,30m.

N'ont pas le droit de participer aux concours AJA athlètes qui étaient membres AJA mais qui ont été exclus par l'Assemblée Générale pour des motifs quelconques.

Aux épreuves de Qualification et de Finale de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits dans cette Coupe peuvent y participer.

Dans les épreuves de Qualification de l'AJA Coupe d'Europe et de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits et qui ont payé leur cotisation AJA de l'année en cours obtiennent des points.

Règles spéciales pour CSIV-B avec AJA Finales

Les chevaux qui participent dans des épreuves nationales ne sont pas autorisés à participer dans le même concours aux épreuves internationales.

En principe tous les membres AJA ont le droit de participer. En outre l'organisateur peut inviter des candidats à l'adhésion AJA et un nombre limité des athlète de son entourage. Les conditions sont que les athlètes remplissent l'âge requis et que durant l'année en cours, ils n'aient pas participé dans des épreuves où la hauteur des parcours initiaux dépassent 1,30m.

N'ont pas le droit de participer aux concours AJA athlètes qui étaient membres AJA mais qui ont été exclus par l'Assemblée Générale pour des motifs quelconques.

Aux épreuves de Qualification et de Finale de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits dans cette Coupe peuvent y participer.

Dans les épreuves de Qualification de l'AJA Coupe d'Europe et de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits et qui ont payé leur cotisation AJA de l'année en cours obtiennent des points.

Peuvent participer dans les Finales de la Coupe d'Europe, de la Coupe Challenge et dans la Top Ten du ranking “Best of Ambassadors” seulement les membres AJA qui se sont qualifiés selon les règlements AJA.

Les chevaux qui sont engagés pour la Finale de la Coupe d'Europe peuvent participer le 1er jour dans une épreuve d'entraînement, le 2ème jour dans la 1ère épreuve de la Finale et le 4ème jour dans la 2ème épreuve qui compte pour la Finale. Le 3ème jour est jour de repos pour ces chevaux.

Si un athlète qualifié pour la Finale de la Coupe d'Europe est éliminé ou se retire après la 1^{ère} manche de la 1^{ère} épreuve Finale (Epreuve d'Equipes de Nations), on leur permet de participer le 3^{ème} et le 4^{ème} jour dans les autres épreuves du CSIV-B. Si un athlète est éliminé après la 2^{ème} manche ou se retire, on lui permet de participer le 3^{ème} et 4^{ème} jour, mais il ne peut pas participer le 3^{ème} jour au Grand Prix (2 manches!)

Règles spéciales pour FEI European Championships V combiné avec CSIV-B

Règles spéciales pour FEI European Championships V:

If an athlete of the European Championships is eliminated or withdraws after the first scoring competition (Table C – Art. V14), he is allowed to start at the CSIV-B classes during the 2nd, 3rd and 4th day.

If an athlete is eliminated or withdraws after the 1st round of the 2nd scoring competition (Nations Team Competition), he is allowed to start at the CSIV-B classes on the 3rd and 4th day.

If an athlete is eliminated or withdraws after the 2nd round of the 2nd scoring competition (Nations Team Competition), he is allowed to start at the CSIV-B classes on the 3rd and 4th day, but cannot start on the 3rd day at the AJA Grand Prix (2 rounds!).

Règles spéciales pour CSIV-B:

Les chevaux qui participent dans des épreuves nationales ne sont pas autorisés à participer dans le même concours aux épreuves internationales.

En principe tous les membres AJA ont le droit de participer. En outre l'organisateur peut inviter des candidats à l'adhésion AJA et un nombre limité des athlètes de son entourage. Les conditions sont que les athlètes remplissent l'âge requis et que durant l'année en cours, ils n'aient pas participé dans des épreuves où la hauteur des parcours initiaux dépassent 1,30m.

N'ont pas le droit de participer aux concours AJA athlètes qui étaient membres AJA mais qui ont été exclus par l'Assemblée Générale pour des motifs quelconques.

Aux épreuves de Qualification et de Finale de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits dans cette Coupe peuvent y participer.

Dans les épreuves de Qualification de l'AJA Coupe d'Europe et de l'AJA Coupe Challenge, seuls les membres AJA qui se sont inscrits et qui ont payé leur cotisation AJA de l'année en cours obtiennent des points.

01.02.2011